



BILAN

comparaison au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2014

Date :
N/Réf :
V/Réf :
Objet :
Suivi par :

	ACTIF		PASSIF	
	au 31/12/13	au 31/12/14	au 31/12/13	au 31/12/14
<i>Immobilisations</i>	180 023,16	176 658,63	Fonds associatifs	353 687,60
<i>Amortissements</i>	143 077,62	154 585,87	Résultat année en cours	36 704,03
Valeur nette des immo.	36 945,54	22 072,76	Subvention investissement	0,00
Immobilisations - construction en cours	0,00	578 800,00	Provisions pensions & obligat. Similaires	45 000,00
Immobilisations financières	0,00	9 515,99	Fonds dédiés	251 949,00
Titres financiers immobilisés	6 654,21	6 504,21	sur fonctionnement / années antér.	206 700,00
Caution & prêt	81 947,10	108 292,87	sur fonctionnement / année en cours	48 884,00
Stock marchandises	0,00	-920,00	sur op. mécénat / années antér.	0,00
provision dépréciation stock	10 903,40	8 170,00	sur op. mécénat / année en cours	406 800,00
Avance et acompte versés	31 624,55	51 736,45	Emprunts	1 021,44
Créances	0,00	0,00	Intérêts courus	0,00
créances des usagers et rattachés	399 200,80	642 489,93	Avance et acompte reçus	0,00
provision dépréciation créances	15,24	0,00	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	153 102,55
autres créances	14 610,45	43 824,71	charges fournisseurs	5 170,02
Actions	811 342,00	595 812,30	charges déplacements	70 488,07
Disponibilités	77 105,85	75 867,56	Dettes sociales et fiscales	92 230,40
Crédit Coopératif	45 712,36	17 877,12	charges salariales	0,00
Sicav / Fcp			charges prov. corrigés payés/salaires	178 033,33
Livret A			Autres dettes	
Charges constatées d'avance			Produits constatés d'avance	
TOTAL ACTIF	1 516 061,50 €	2 160 043,90 €	TOTAL PASSIF	1 516 061,50 € 2 160 043,90 €

6 bis, rue de La Gouge
CS 60100
21803 Quétigny
cedex

Téléphone :
03 80 48 91 00
Télécopie :
03 80 48 91 01

mf@espaces-naturels.fr
www.reserves-naturelles.org

Association Loi 1901
Code NAF 9499 Z
SIRET 42843483100023

Le commissaire aux comptes,
Cabinet CEC Emmanuel Chevignard

Quétigny, le 27 février 2015

CABINET EMMANUEL CHEVIGNARD
COMMISSARIAT AUX COMPTES
3 ALLEE DES CORVEES
21240 TALANT
TÉL. : 03 80 55 44 80
FAX : 03 80 57 69 58

C. E. C

EXPERTISE
COMPTABLE
COMMISSARIAT
AUX COMPTES

Emmanuel Chevignard

RESERVES NATURELLES DE FRANCE

Association Loi de 1901

Siège social : 6 Bis Rue de la Gouge
21800 QUETIGNY

SIRET : 428 434 831 00023

A.P.E : 9499Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux membres de l'Association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- **Le contrôle des comptes annuels de l'Association RESERVES NATURELLES DE FRANCE tels qu'ils sont joints au présent rapport.**
- **La justification de nos appréciations.**
- **Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.**

*3, Allée des Corvées
B.P. 105
21240 Talant*

TÉL : 03 80 55 44 80
FAX : 03 80 57 69 58

ec@e-chevignard.com

S.A.S. AU CAPITAL DE 80 000 €
R.C.S. DIJON 341 846 400
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE
LA RÉGION DE DIJON ET À LA
COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES DE DIJON
N° DE T.V.A. INTRACOMMUNAUTAIRE
FR 19 341 846 400 • APE 6920z

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Nos appréciations se sont entre autres appuyées sur des contrôles :

^ **Des subventions.**

Nous nous sommes assurés de la concordance des opérations inscrites en comptabilité avec les conventions de subventions signées et de la correcte information donnée dans l'annexe comptable conformément aux principes d'évaluation des subventions.

^ **Des fonds dédiés et produits constatés d'avance, qui permettent de suivre les engagements pris par l'Association et le report des ressources non utilisées des exercices antérieurs.**

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par l'association, nous avons vérifié le correct traitement des fonds dédiés et produits constatés d'avance, et que ceux-ci correspondaient bien à des ressources non utilisées sur des projets en cours de réalisation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Talant,
Le, 23 mars 2015

Le Commissaire aux Comptes,
SAS CEC



Emmanuel CHEVIGNARD

ANNEXE COMPTABLE – EXERCICE 2014

Total du bilan avant répartition :

2 160 043,90 €

Résultat :

74 597,85 €

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 27 février 2015 par le conseil d'administration.

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

Les **conventions comptables** ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a également appliqué le règlement CRC 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la **méthode des coûts historiques**.

L'association a opté pour la comptabilisation des frais d'acquisition d'immobilisations dans le coût d'entrée des immobilisations.

Méthode utilisée pour les amortissements : ils sont calculés suivant le **mode linéaire** en fonction de la durée de vie prévue.

Le stock des livres et autres productions est valorisé selon la méthode du dernier prix d'achat. Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Selon les statuts, le bilan, le compte de résultat, le compte analytique de résultat, le rapport de gestion constitué, notamment, des rapports moral et financier sont soumis à l'approbation des adhérents lors de l'assemblée générale statutaire qui aura lieu le 8 avril 2015.

Engagements :

1. Engagements en matière de droit individuel à la formation (D.I.F.) :

Dans le cadre de l'obligation d'information liée au Droit Individuel à la Formation (D.I.F.), instaurée par la Loi n° 2004-391 du 4 mai 2004, notre association a comme engagements à la date du bilan dont la présente fait partie intégrante :

- Volume d'heures de formation cumulé par rapport aux droits acquis aux salariés présents : 1.818 heures.
- Volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande : 1.818 Heures.

Nous avons retenu les hypothèses suivantes :

Date d'application à compter du 1^{er} janvier 2005.

- Prise en compte de l'ensemble du personnel présent ayant au moins un an d'ancienneté révolu au 1^{er} janvier 2014.
- Calculs à partir des heures acquises au 31 décembre 2014 et des heures non dépensées.

Selon le choix laissé par la réglementation en vigueur, cet engagement n'a pas fait l'objet de la constitution d'une provision comptable dans les comptes sociaux au 31 décembre 2014.

La loi du 5 mars 2014 nous a conduit à préparer l'ouverture au 1^{er} janvier 2015 du Compte Personnel de Formation avec le solde des heures de DIF pour chaque personne salariée de RNF.

2. Engagements en matière d'indemnités de départ en retraite :

Le montant des indemnités de départ en retraite au 31/12/2014 s'élève à 165 340 €. Ce montant est en correspondance avec la dernière évaluation connue des droits acquis au titre de la retraite. Une provision est constituée d'une somme de 10 000 € par an, jusqu'à atteindre le montant total. Au 31/12/2014, le montant de la provision atteint la somme de 55 000 €.

Autres informations :

1. Mise à disposition des salariés :

L'association fait partie d'un groupement d'intérêt public (GIP) : l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN) basé à Montpellier. A ce titre, en 2014, l'association a mis à disposition de cette structure, deux salariés.

2. Suivi salarial :

Durant l'année 2014, un salarié est parti à la retraite et un autre a signé une rupture conventionnelle afin de s'engager dans de nouveaux projets professionnels.

Fonds dédiés et produits constatés d'avance :

Les dépenses venant en contrepartie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis et qui ne sont pas encore engagées à la date de clôture sont affectées en compte de "fonds dédiés". Ces provisions sont comptabilisées par le biais du compte 689 afin de constater l'engagement pris par l'association de poursuivre la réalisation dudit projet. L'utilisation des fonds est constatée par le biais du compte 789 "Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs" qui permet de suivre la contrepartie des fonds affectés. Conformément à la législation, des tableaux de suivi sont fournis dans l'annexe.

Les conventions pluriannuelles supérieures ou égales à 2 ans, sont comptabilisées en produits constatés d'avance. Des ressources non utilisées provenant de deux subventions pluriannuelles ont été comptabilisées en produits constatés d'avance pour un montant de 133 800 €.

Contributions volontaires :

1. Frais non remboursés et dons :

La loi permet, sous certaines conditions, aux bénévoles de bénéficier de la réduction d'impôt pour des dons aux associations au titre de leur frais non remboursés, pour 2014, cela représente une somme de 1 623,58 €. Des dons, non liés à une action spécifique, ont été effectués pour un montant de 158,00 €.

2. Bénévolat valorisé :

Le CA du 26 septembre 2013 a validé une méthode de calcul et a souhaité présenter dans ces comptes l'évaluation du bénévolat à la fin du compte de résultat et en annexe comptable.

a) Choix d'une définition du bénévolat

« Toute personne membre de l'association exerçant une activité menée dans le cadre des missions RNF. Ces missions étant prévues dans le cadre des statuts ou ayant préalablement été validées par décision du Conseil d'Administration ou de l'AG. L'activité de bénévolat ne doit avoir aucune contrepartie, aussi minime soit-elle ».

b) Choix du taux de valorisation du temps bénévole

Il a été convenu par décision du Conseil d'Administration du 26/06/2013, un taux horaire unique pour l'estimation chiffrée des travaux effectués par les bénévoles au profit de l'association. Celui-ci représente le taux horaire moyen appliqué au sein de l'association RNF et aux gestionnaires adhérents.

Ce taux a ensuite été chargé afin qu'il corresponde au coût de remplacement. Ainsi, le taux horaire moyen chargé est de 21,60 € en 2014.

c) Choix de la méthode utilisée concernant la valorisation des heures de bénévolat

Les heures de bénévolat étant valorisées correspondent aux heures effectuées par les seuls membres de l'association dans les diverses réunions se déroulant au cours de l'année. Pour ce faire, il convient d'étudier

chaque liste de présence et ordre du jour de chaque réunion (réunions, congrès, commissions et conseils d'administration) afin de dégager le nombre d'heures effectuées par les membres lors de celles-ci. A ce total sera ajouté un nombre d'heures supplémentaires par membres correspondant au temps de trajet pour se rendre aux réunions.

Pour l'année 2014, le montant calculé est de 209 082,10 €, soit 6,2 ETP.

A titre comparatif, pour 2012, le montant évalué selon les mêmes méthodes s'élevait à 294 200,05 € (7,2 ETP), pour 2013, 224 986,91 € (6,7 ETP).

Autres points :

Procédure de partie civile : l'action en partie civile engagée en 2009 relative à la pollution de la réserve naturelle des Coussouls de Crau s'est finalisée en 2014 par l'obtention d'une indemnité de 15.000 €. Le CA a pris la décision lors de sa réunion du 11 novembre 2014, de donner 1.500 € sur les gains reçus au titre de dédommagement, à l'organisme gestionnaire de la réserve.

Une autre procédure de partie civile a été engagée fin 2013, suite à des travaux réalisés sans autorisation sur la RNR des Isles du Drac (Isère). A la clôture de cet exercice, l'action est toujours en cours.

II. DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIATIF

Réserves Naturelles de France a pour objet de garantir la cohérence et la pérennité de l'outil réserve naturelle, son articulation avec les autres espaces naturels protégés, afin de contribuer à la protection de la nature.

Pour ce faire, l'association rassemble des personnes physiques et morales en charge de la création et de la gestion de réserves naturelles nationales, régionales et de Corse, et, plus largement, d'espaces naturels protégés, en France métropolitaine et en outre-mer.

III. FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION

Les ressources de l'association se composent principalement de :

- subventions de la DEB (MEDDE),
- mécénat du Crédit coopératif, EDF,
- subventions de collectivités locales et territoriales (dont les régions),
- adhésions des membres,
- autres mécénats et participations diverses.

Ces subventions sont utilisées pour l'animation du réseau, le suivi et la réalisation des projets E.D.F et l'exécution des contrats avec la DEB.

		Ressources	
		2013	2014
Ministère en charge de l'Ecologie		1 000 000 €	890 000 €
autres subventions		136 776 €	180 600 €
dont Régions			
autres aides financières		236 438 €	207 136 €
autofinancement			
dont adhésions Régions		205 653 €	369 072 €
report des exercices antérieurs		423 026 €	245 771 €
		2 001 893 €	1 892 579 €

IV. VARIATION DES FONDS PROPRES

FONDS PROPRES	
à la clôture de l'exercice précédent	353 687,60 €
affectation du résultat 2013	+ 36 704,03 €
résultat 2014	+ 74 597,85 €
total des fonds propres au 31/12/2014	464 989,48 €

V . NOTES SUR LE BILAN ACTIF

ACTIF IMMOBILISE				
<i>Valeurs brutes</i>	<i>à l' ouverture</i>	<i>augmentation</i>	<i>diminution</i>	<i>à la clôture</i>
Immobilisations corporelles	140 817 €	4 443 €	6 921 €	138 340 €
Immobilisations incorporelles	39 206 €	540 €	1 427 €	38 319 €
immobilisations construction en cours	0 €	578 800 €	0 €	578 800 €
Immobilisations financières	6 654 €	9 516 €	150 €	16 020 €
total	186 677 €	593 299 €	8 498 €	771 478 €
Amortissements immo.corporelles	105 976 €	18 428 €	6 921 €	117 483 €
Amortissements immo.incorporelles	37 102 €	1 428 €	1 427 €	37 103 €
total	143 078 €	19 856 €	8 348 €	154 586 €

ETAT DES CREANCES			
	<i>montant brut</i>	<i>à 1an au plus</i>	<i>à plus d'un an</i>
Actif immobilisé	16 020 €	0 €	16 020 €
Actif circulant	682 409 €	556 370 €	126 039 €
total	698 429 €	556 370 €	142 059 €

Provisions & dépréciations				
<i>Valeurs brutes</i>	<i>à l' ouverture</i>	<i>augmentation</i>	<i>diminution</i>	<i>à la clôture</i>
Sur immobilisations	0 €	0 €	0 €	0 €
Sur stocks	0 €	920 €	0 €	920 €

VI . NOTES SUR LE BILAN PASSIF

SUBVENTIONS d'équipement				
<i>Valeurs brutes</i>	<i>à l' ouverture</i>	<i>augmentation</i>	<i>diminution</i>	<i>à la clôture</i>
Subventions investissement	0 €	300 000 €	0 €	300 000 €
Amortissements subv. Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €

ETAT DES DETTES				
	<i>montant brut</i>	<i>à 1 an au plus</i>	<i>de 1 à 5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
emprunt	406 800 €	0 €	80 826 €	325 974 €
fournisseurs	123 785 €	123 785 €	0 €	0 €
fiscales et sociales	154 414 €	154 414 €	0 €	0 €
autres dettes	5 030 €	5 030 €	0 €	0 €
total	690 029 €	283 229 €	80 826 €	325 974 €

EVOLUTION DES COMPTES "FONDS DEDIES" DU BILAN 2013 AU BILAN 2014

1940 : Fonds dédiés sur fonctionnement exercices antérieurs				
<i>Valeurs brutes</i>	<i>à l'ouverture</i>	<i>augmentation</i>	<i>diminution</i>	<i>à la clôture</i>
194007 : Fonds dédiés sur fonctionnement 2007	10 614,00 €	0,00 €	1 514,00 €	9 100,00 €
194008 : Fonds dédiés sur fonctionnement 2008	3 100,00 €	0,00 €	0,00 €	3 100,00 €
194009 : Fonds dédiés sur fonctionnement 2009	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
194010 : Fonds dédiés sur fonctionnement 2010	55 000,00 €	0,00 €	22 700,00 €	32 300,00 €
194011 : Fonds dédiés sur fonctionnement 2011	89 184,00 €	0,00 €	53 284,00 €	35 900,00 €
194012 : Fonds dédiés sur fonctionnement 2012	89 051,00 €	0,00 €	53 451,00 €	35 600,00 €
194013 : Fonds dédiés sur fonctionnement 2013	200 442,00 €	0,00 €	117 794,00 €	82 648,00 €
1941 : Fonds dédiés sur opérations de mécénat exercices antérieurs				
<i>Valeurs brutes</i>	<i>à l'ouverture</i>	<i>augmentation</i>	<i>diminution</i>	<i>à la clôture</i>
1941052: Fonds dédiés sur opérations mécénat antérieur	14 785,00 €	0,00 €	0,00 €	14 785,00 €
194106: Fonds dédiés sur opérations mécénat 2006	18 615,00 €	0,00 €	2 028,00 €	16 587,00 €
194109: Fonds dédiés sur opérations mécénat 2009	14 512,00 €	0,00 €	0,00 €	14 512,00 €
194111: Fonds dédiés sur opérations mécénat 2011	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
194 : Fonds dédiés sur exercice 2014				
<i>Valeurs brutes</i>	<i>à l'ouverture</i>	<i>augmentation</i>	<i>diminution</i>	<i>à la clôture</i>
194014 : Fonds dédiés sur fonctionnement	0,00 €	206 700,00 €	0,00 €	206 700,00 €

EVOLUTION DES COMPTES 689 ET 789

689		789	
au 31/12/2014	206 700 €	au 31/12/2014	250 771 €

EVOLUTION DES COMPTES 4687

Produits divers à recevoir au 31/12/2014		
		15182
4687	Produits à recevoir - Uniformation	9 749 €
4181	Clients - factures à établir	4 576 €
4387	CPAM - IJ à recevoir	858 €

VII. DETAIL PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

PRODUITS		&	CHARGES	
Produits constatés d'avance	178 033 €		Charges constatées d'avance	17 877 €
Loyer janvier bureau Studio Préférences	183 €		Maintenance des logiciels comptables	1 599 €
Adhésions MAAC 2015	0 €		Cotisations extérieures 2015	949 €
Adhésions PP 2015	648 €		Réabonnements	190 €
Adhésions PM 2015	10 500 €		Loyers Quétingny	9 084 €
Convention pluriannuelle AAMP	33 900 €		TU - facturées non livré sur la plateforme	6 055 €
Convention pluriannuelle DEAL Guyane	99 900 €			
TU - facturées en 2014, livrées en 2015	17 902 €			
Appui aux OG 2015	1 500 €			
Prestation 2015 MNHN	13 500 €			

VIII. DETAIL PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

PRODUITS & CHARGES EXCEPTIONNELS				
Charges exceptionnelles	1 906 €		Produits exceptionnels	17 112 €
Charges exceptionnelles divers	163 €		Produits exceptionnels divers	374 €
Charges except. /cession immo	0 €		Régularisation cotisations sociales	238 €
Ajustement cotisations sociales	243 €		Pénalités / délais réception marchandises	0 €
Pertes sur créances	0 €		Produits exceptionnels juridique	16 500,00
Charges exceptionnelles juridique	1 500 €			

Produits exceptionnels « juridique » : indemnités reçues dans le cadre du jugement du tribunal correctionnel du 29 juillet 2014, dans l'affaire opposant la SA SPSE à l'association RNF, qui s'était portée partie civile. Le conseil d'administration de RNF a décidé de verser une partie des indemnités à la réserve qui a subi ce préjudice écologique. Le solde sera utilisé pour couvrir les frais occasionnés par des situations similaires.

IX. DETAIL CHARGES A PAYER

Charges à payer au 31/12/2014		
408	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 223 €
4308	Dettes fiscales et sociales	60 603 €
428	Charges de personnel à payer	93 550 €
468	Autres dettes	1 500 €

X. VALORISATION DU BENEVOLAT

Estimation du bénévolat des membres de RNF : Récapitulatif 2014										06/02/2015
2014	Nombre annuel rencontres physiques (hors congrès)	Base calcul temps trajet	Nombre-totales d'heures comptabilisées (hors temps de déplacement)	Part des administrateurs (en %)	Part des administrateurs (en %) - CA élargi	Nombres d'heures totales comptabilisées (avec temps de déplacement)	Nombre d'heures complémentaires déclarées	Nombres d'heures totales comptabilisées (avec temps de déplacement)	% des heures par rapport au total	
Conseil d'administration	8	106	669,5	71,5%	479	1408,85	400	1808,60	18,2%	
Bureau du Conseil d'administration	1	4	64	89,1%	57	91,90		91,90	0,9%	
Commission Patrimoine Géologique	3	33	260	0,0%	0	490,18	155	645,18	6,5%	
Commission Scientifique	5	71	479	0,0%	0	974,23	71	1045,23	10,5%	
Commission Education à l'environnement	1	20	314	0,0%	0	453,50	102	555,50	5,6%	
Commission Outre-Mer	1	0	194	8,2%	16	194,00	12	206,00	2,1%	
Commission Personnel	1	11	88	9,1%	8	164,73	24	188,73	1,9%	
Groupe TDD	0	4	44	29,5%	13	71,90		71,90	0,7%	
Groupe Forêts	1	4	206	3,9%	8	233,90		233,90	2,4%	
Groupe Roselières	0	0	0	0,0%	0	0,00	10	10,00	0,1%	
Groupe Amphibiens et reptiles	1	0	0	0,0%	0	0,00		0,00	0,0%	
Groupe Cryptoflore	1	5	90	4,4%	4	124,88	107	231,88	2,3%	
Groupe Syrphes	2	9	136	0,0%	0	198,78		198,78	2,0%	
Groupe Hydrosystèmes, Macrophytes	0	0	64	0,0%	0	64,00		64,00	0,6%	
Groupe limicoles	1	5	89,5	0,0%	0	124,38		124,38	1,3%	
Groupe Poïce	1	8	180	6,9%	12,5	235,80	8	243,80	2,5%	
Club RNF	0	2	23	100,0%	23	36,95		36,95	0,4%	
Représentations de RNF dans certaines instances	15	14	110	10,9%	12	207,65		207,65	2,1%	
Congrès	1	217	2450	5,1%	126	3963,58		3963,58	39,9%	
TOTAL	43		5461,00	0,14	758,50	9039,18	888,75	9927,93	100,0%	
Poids bénévolat			115 008,66 €			190 365,03 €		209 082,10 €		
Temps de travail équipe RNF 2014 (20 ETP)			en heures effectives		soit		6,2		ETP	
Moyenne des temps de trajet des 20 administrateurs pour une réunion CA (en centième d'heure)			à compléter		Part sur temps de travail		87 814,48 €		42%	
Taux moyen chargé 2014			6,98		Part hors temps de travail		121 267,62 €		58%	